

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 116

Artikel: Faut-il interdire l'e-cigarette?
Autor: Verdán, Nicolas / Kaelin, Rainer M. / Savary, Jean-Félix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il interdire l'e-cigarette ?

Un vent d'interdiction souffle sur le vapotage. Aux-Etats-Unis, mais ailleurs aussi comme en Inde, les jours de la cigarette électronique semblent comptés.

« L'e-cigarette propage la dépendance de la nicotine »

D^r RAINER M. KÄELIN, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE LA LIGUE PULMONAIRE SUISSE ET VAUDOISE, VICE-PRÉSIDENT DE OXYROMANDIE/OXYSUISSE



« Faire croire que la cigarette n'est pas plus grave que le vapotage est un message criminel »

JEAN-FÉLIX SAVARY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GROUPE ROMAND D'ÉTUDES DES ADDICTIONS (GREA)



Le « vapotage » a le souffle coupé, ces temps-ci. Les interdictions de la cigarette électronique pleuvent. La Suisse prend-elle le même chemin ?

La loi sur les produits du tabac (LPTab) n'est pas décidée, mais elle interdira la vente aux moins de 18 ans, et en restreindra la publicité. La question est urgente aux Etats-Unis, à cause des jeunes devenus dépendants de la nicotine. En cause: l'e-cigarette JUUL (NDLR, une entreprise américaine qui fabrique des cigarettes électroniques). L'e-cigarette ne sera probablement pas interdite, mais soumise aux mêmes règles que le tabac pour protéger la jeunesse.

La cigarette électronique est-elle un vrai danger ?

Oui, un danger individuel: l'inhalation d'un aérosol de particules fines X ne peut pas être inoffensive. Il est possible que cette exposition serait moins nocive au long cours que fumer des cigarettes, mais personne ne peut le chiffrer. La « nocivité moindre de 95% » ne repose sur aucune science; c'est de la promotion, basée sur une estimation de 12 experts tabacologues, en 2013, bien avant que n'apparaisse JUUL ou la vague de plus de 400 malades pulmonaires graves. Elle représente aussi un danger public: l'e-cigarette propage la dépendance de la nicotine. Car les vendeurs d'e-cigarettes et les cigaretteurs sont obligés de recruter des jeunes. Sans cela, leur marché, basé sur la nicotine, va s'assécher.

Ne risque-t-on pas de se priver d'un efficace outil de sevrage à la cigarette traditionnelle ?

Non. Avec l'e-cigarette, les personnes restent dépendantes de la nicotine et risquent de récidiver. De surcroît, les résultats positifs le sont dans le cadre des rares études, avec un accompagnement. Sans cela, les fumeurs utilisent l'e-cigarette pour fumer moins, sans arrêter et sans diminution du risque. L'arrêt du tabagisme d'individus motivés n'a pas besoin de publicité pour l'e-cigarette, le conseil professionnel suffit. Alors que la promotion de JUUL prouve la création de jeunes addicts à la nicotine.

Le « vapotage » a le souffle coupé aux Etats-Unis. Un mouvement qui pourrait contaminer la Suisse ?

Cela m'étonnerait. Il faut savoir que les villes et les Etats qui interdisent le vapotage sont sous l'influence de l'industrie du tabac. C'est fou d'observer la vitesse avec laquelle elle s'est emparée rapidement de la question en faisant pression pour interdire cette concurrence qui lui a fait subir d'importantes pertes de marché.

L'e-cigarette ne présente-t-elle pas un danger pour vous ?

L'« e-cigarette » est un terme plutôt utilisé par l'industrie. On met tout et n'importe quoi dans ce terme. Nous, on parle plutôt de « vapotage ». Près de 3000 études ont été réalisées sur la question. Il y a aujourd'hui un consensus large pour dire que les risques sont inférieurs avec le vapotage, en comparaison à la cigarette. Les 500 cas de maladie pulmonaire enregistrés aux Etats-Unis, avec plusieurs décès, sont tous apparemment liés aux produits de coupage, parfois même frelatés, mis pour vapotage de cannabis.

En pourcentage ?

On a pu parler de 95% de risques en moins. On ne sait pas avec précision de combien. Mais une chose est certaine. Cela arrive à diminuer significativement le risque sanitaire. Sur le fond, on est d'accord, il faut arrêter de fumer.

Interdire le vapotage reviendrait donc à se priver d'un efficace outil de sevrage à la cigarette ?

En Suisse, les fumeurs représentent 20% de la population. Pour ces personnes-là, qui ne veulent ou ne peuvent pas arrêter, le vapotage est une bonne alternative. La cigarette provoque plus de 9000 décès par année en Suisse et faire croire que la cigarette n'est pas plus grave que le vapotage est un message criminel.

NICOLAS VERDAN